

WORLD LEMUR FESTIVAL JURIED ART EXHIBITION RULES

Valid contestants in the Lemur Conservation Foundation's World Lemur Festival Juried Art Exhibition shall abide by the following rules:

1. Lemur biology, ecology, and/or conservation must be the central theme of the art submission.
2. Art entries must be submitted by October 5, 2025, at 5:00 PM Eastern Standard Time (EST). Submissions entered after this date will not be judged and are ineligible to win.
3. Contestants may only submit one, original piece for the exhibition. If multiple entries are submitted from the same artist, only the first entry shall be considered valid.
4. All art submissions must be original and completed within the past two years.
5. Artists must be 14 or older to submit an entry.
6. The contest is open to artists, both professional and amateur, from any country.
7. Artwork submitted for consideration in any previous Lemur Conservation Foundation World Lemur Festival event will not be judged and is ineligible to win the grand prize(s).
8. Contestants must agree to the "Declaration of Originality" terms and conditions.
9. Contestants must agree to the "Artwork Release" terms and conditions.
10. Size requirements of entries:
 - a. Two-dimensional (2D) art submissions may be a maximum of 38" x 30" (97cm x 76cm)
 - b. Three dimensional (3D) art submissions may be a maximum of 12" x 12" x 38" (30cm x 30cm x 97cm)
11. Only the listed mediums will be considered eligible to win this contest.
 - a. Accepted mediums: acrylic, airbrush, assemblage, charcoal, collage, digital art, encaustic, fabric art, fiber art, graphite, mixed media, oil, pen & ink, photography (traditional & digital), printmaking, screen printing, stained glass, watercolor, and sculpture.
 - b. Not valid: performing arts, music, films, movies, or animations.
 - c. If your medium is not listed, contact Deborah Millman at dmillman@lemurreserve.org to confirm eligibility.
12. The grand/first prize winner(s) will be required to ship the original, winning art piece to the Lemur Conservation Foundation in Myakka City, Florida, the United States upon notification by the jury. Participants not able or willing to ship their original artwork will not be eligible to win.
13. If selected as a winner, the artist relinquishes their right to reproduce the winning artwork for profit.
14. The contest is free to enter, and no purchase is necessary.
15. The Lemur Conservation Foundation and its panel of judges do not discriminate based on race, religion, sex, national origin, age, veteran status, disability, genetic information, or any other characteristic protected by law.
16. LCF's jury chooses who wins the contest. The decisions of the jurors are final.
17. The first place/grand prize winner will receive \$400 USD, the second place prize winner will receive \$150 USD, and the community favorite prize winner will receive \$100 USD. The first/grand prize money will be sent upon receipt of the winning artwork. Additional prizes may be awarded at the judges' discretion.

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION D'ART AVEC JURY DU FESTIVAL MONDIAL DES LÉMURIENS

Les participants à l'exposition d'art avec jury du Festival mondial des lémuriens de la Lemur Conservation Foundation s'engagent à respecter les règles suivantes:

1. Le thème central de l'œuvre d'art proposée doit être la biologie, l'écologie et/ou la conservation des lémuriens.
2. Les pièces candidates doivent être envoyées avant le 5 octobre 2025 à 17 h, heure normale de l'Est (HNE). Les dépôts effectués après cette date ne seront pas jugés et ne pourront pas gagner.
3. Les candidats ne peuvent proposer qu'une seule œuvre originale pour l'exposition. Si un même artiste vient à proposer différentes œuvres, seule la première pièce inscrite sera considérée comme valide.
4. Toutes les œuvres d'art doivent être originales et avoir été réalisées au cours des deux dernières années.
5. Les artistes candidats doivent être âgés de 14 ans ou plus.
6. Le concours est ouvert aux artistes professionnels et amateurs de tous les pays.
7. Les œuvres déjà proposées à un précédent Festival mondial des lémuriens de la Lemur Conservation Foundation ne seront pas jugées et ne pourront pas gagner le(s) grand(s) prix.
8. Les participants doivent accepter les conditions générales de la « déclaration d'originalité ».
9. Les participants doivent accepter les conditions générales du « consentement à la diffusion des œuvres ».
10. Critères de taille des pièces:
 - a. Les œuvres d'art en deux dimensions (2D) pourront mesurer jusqu'à 97 cm x 76 cm ;
 - b. Les œuvres d'art en trois dimensions (3D) pourront mesurer jusqu'à 30 cm x 30 cm x 97 cm.
11. Seuls les supports indiqués seront considérés pour gagner ce concours.
 - a. Supports acceptés: acrylique, aérographe, assemblage, fusain, collage, art numérique, encaustique, art textile, art de la fibre, graphite, techniques mixtes, huile, plume et encre, photographie (traditionnelle et numérique), impression, vitrail, sérigraphie, aquarelle et sculpture.
 - b. Non acceptés : arts scéniques, musique, films ou animations.
 - c. Si votre support n'est pas répertorié, contactez Deborah Millman à dmillman@lemurreserve.org pour en confirmer l'éligibilité.
12. Les vainqueurs du grand prix (première et deuxième places) devront envoyer l'original de leur œuvre d'art gagnante à la Lemur Conservation Foundation à Myakka City, en Floride (États-Unis), après en avoir été informés par le jury. Les participants qui ne peuvent ou ne souhaitent pas expédier leur œuvre d'art originale ne seront pas considérés au classement.
13. S'il est gagnant, l'artiste renonce à son droit de reproduire l'œuvre gagnante à des fins lucratives.
14. Le concours est gratuit et n'est soumis à aucune condition d'achat.
15. La Lemur Conservation Foundation et son panel de juges ne font aucune discrimination fondée sur l'origine ethnique, la religion, le sexe, la nationalité, l'âge, le statut d'ancien combattant, le handicap, les informations génétiques ou toute autre caractéristique protégée par la loi.
16. Le jury de la LCF sera chargé de choisir le gagnant du concours et ses décisions seront définitives.
17. Le gagnant du premier prix recevra 400 USD, le gagnant du deuxième prix recevra 150 USD, et le choix des gens recevra 100 USD. L'argent du premier et du grand prix sera envoyé à la réception de l'œuvre gagnante. Des prix supplémentaires peuvent être décernés à la discrétion des juges.